

Commune de L'Albenc
Département de l'Isère

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/10/2008

COMPTE RENDU

Date de convocation : 14/10/2008

Présents : Mmes et Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Aymeric MARTIN, Christian MATHIEU, Guy OCHIER, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents : M. Stéphane GILLET,

Secrétaire de séance : M. Henri CAZES

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 15/09/2008

Le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité.

FERMETURE DE LA POSTE

Madame Giraud, buraliste a fait savoir qu'elle n'est pas intéressée pour prendre en charge un relais poste.

Le conseil note que la poste de L'Albenc connaît une fréquentation régulière d'environ 40 clients par jour (chiffre donné par la poste), avec une ouverture de 24 H hebdomadaire.

La création d'une agence postale représenterait pour la commune une très lourde charge financière, sans toutefois garantir autant de services.

De plus, de nombreuses communes menacées par la fermeture de leur bureau de poste commencent à manifester leur désaccord et leur volonté de voir le maintien de ce service public

Le Conseil décide donc de délibérer pour exprimer son refus de signer la convention pour la création d'une agence postale.

Il demande également au Maire de préparer un courrier sous forme de vœu qui sera envoyé à la Direction de la Poste, pour demander le maintien du bureau de poste de L'Albenc, une copie de ce courrier sera transmise aux parlementaires, aux communes du département concernées par ce problème, à l'Association des Maires de l'Isère et à l'Association des Maires Ruraux.

Le conseil décide également que des actions seront menées sur la commune : pose de banderoles aux entrées du village, manifestations ...

SIGNATURE DE LA CHARTE PRESENTEE DANS LE CADRE DES ASSISES DEPARTEMENTALES DE LA FORET ET DU BOIS

Le conseil délibère pour que la commune respecte la charte qui sera présentée le 21 octobre lors des assises départementales de la forêt et du bois par Créabois sous l'égide du Conseil général de l'Isère. Les objets de cette charte sont :

- encourager l'utilisation du bois matériau dans les constructions : charpente, menuiserie, vêtements, aménagements intérieurs et extérieurs, dans les équipements d'espaces verts : mobiliers urbains..., dans l'ameublement...
- Promouvoir et développer le bois énergie

Ceci avec une utilisation contrôlée des bois en général et notamment des bois issus de forêts anciennes, c'est-à-dire s'assurer qu'ils sont issus de forêts gérées durablement.

Le conseil s'engage à informer les demandeurs de permis de construire des dispositions de cette charte.

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

La commune dispose auprès de la Ste DEXIA d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € qui arrivera à son terme le 5/12/2008. Le conseil décide de demander la reconduite de cette ligne de trésorerie pour 12 mois, avec un index de tirage EONIA (niveau actuel 3,572 %) et une marge de 1,50%.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Monsieur le Maire signale qu'il a du prendre une décision modificative pour transférer 90 € des dépenses imprévues (article 022) vers le chapitre charges financières (article 6611).

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La réunion publique a rassemblé environ 120 personnes à la salle polyvalente

Cette réunion a permis de répondre à de nombreuses questions.

Il faudrait maintenant déterminer précisément les points de collecte et recenser les cas particulier. Un groupe de travail est formé à cet effet par : Albert BUISSON, Henri CAZES, Christelle GUIONNEAU, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER, Ghislaine ZAMORA.

Une réunion des membres du SICTOM se tiendra lundi 27 octobre pour faire le point sur les différentes réunions publiques.

ZONE ARTISANALE : PROJET DE VENTE D'UN TERRAIN ET DE TRAVAUX

Les compromis de vente pour la parcelle de terrain B12 rachetée à la Ste Cadre béton, ont été signés avec la Ste Filyfolia et la Ste AKT. La troisième parcelle issue de cet achat intéresse la Ste Transalp Le Conseil est d'accord pour céder cette parcelle dans les conditions suivantes : la commune récupérera une zone de 4 m entre la parcelle déjà occupée par la Ste Transalp dans la ZA de l'Etournel et la lèze, afin de créer une zone de débordement, Cette transaction se fera sous forme d'échange avec une partie de la parcelle ex B12. Le reste de cette parcelle sera vendue à la Ste Transalp au prix de 8,33 € le m². La délibération sera prise lors d'un prochain conseil après intervention d'un géomètre.

Des travaux sont nécessaires pour l'extension de la zone d'activités de l'Etournel avec la création de 3 lots sur la parcelle B12 en vue de l'implantation d'activités (Filyfolia, AKT, Transalp). Ils consisteront en la création d'une voirie et de réseaux dans la continuité de ceux de la voie existante et la jonction avec la voie communale pour éviter aux poids lourds circulant entre la zone d'activités de l'Etournel et celle du Pré de Malan d'avoir à franchir le passage à niveau du CD 35. La totalité de ces travaux s'élèverait à 93 288 € HT soit 124 63,20 € TTC. Le Conseil décide de solliciter une aide du Département et de la Communauté de communes pour ce projet.

ATTRIBUTION DE LOGEMENT OPAC

Deux logements sont actuellement vacants, un T5 situé Impasse du Palais de Justice et un T3 situé au Rez de chaussée Rue du Pressoir. Ces deux logements présentent des problèmes liés à l'humidité. Madame Zamora a rencontré M. Rey de l'OPAC 38 pour discuter de cette situation.

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL CONCERNE PAR L'ACCES A LA MAIRIE

Monsieur Cambon va préparer un compte rendu de cette réunion qui s'est tenue le 14 octobre. Divers points ont été examinés par le groupe de travail :

- accès à la mairie, un cheminement en pente douce (4 %) est prévu depuis le parking MJC Mairie jusqu'à la porte d'entrée de la mairie, le long du bâtiment afin de faciliter l'accès de la mairie aux personnes handicapées.
- Cheminement piétons sur la route de la gare et aménagement du carrefour
- Plantations paysagées

Une prochaine réunion sera fixée pour prévoir les travaux pouvant être inclus dans le budget 2009.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE – MODIFICATIONS A APPORTER A LA DELIBERATION DU 5 MARS 2007

Par délibération du 5 mars 2007, le conseil avait fixé les tarifs de la salle polyvalente pour les différentes locations avec un tarif hiver incluant le chauffage pour la période du 15 novembre au 15 mars.

Il s'avère cette durée n'est pas suffisante. Le conseil décide donc que la période hiver ira du 15 octobre au 15 avril, les autres termes de la délibération du 5 mars 2007 restant inchangés.

Fait à L'Albenc le 20 octobre 2008
Affichage du 25/10/2008 au 25/11/2008
Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,